3.

F5811

CIRCULAIRE AU CLERGE.

BELŒIL, 23 JUILLET, 1872.

MONSIEUR,

En une lettre datée le 12 Juin Mgr. l'Evêque de Rimouski me faisait l'honneur de me faire part des conclusions contenues en sa Circulaire du 1er Juillet, relatives à la délicate et importante affaire des Ecoles du Nouveau-Brunswick; et sans tarder, je répondais à Sa Grandeur que je me hâterais de les adopter, et de les communiquer à mon Clergé, aussitôt que sa Circulaire aurait été publiée.

La publication de cette Circulaire n'est arrivée à ma connaissance que lorsque je la lus dans les colonnes de la *Minerve* pendant que j'étais en visite pastorale à St. Sébastien.—Comme la visite allait bientôt se terminer, je crus devoir remettre jusqu'après mon retour à ma demeure pour vous l'adresser.

Ce délai me procure aujourd'hui l'avantage de pouvoir vous la communiquer en empruntant pour le faire, la Circulaire de Mgr. l'Archevêque de Québec, dans l'espoir et la confiance que cette grave autorité vous amènera tous à une parfaite unanimité, si toutefois il y a divergence d'opinion, tant sur la question des Ecoles du Nouveau Brunswick, que sur la consultation faite sur le sujet auprès du Docteur De Angelis, ainsi que sur la réponse de l'éminent canoniste, pour lequel j'entretiens assurément la plus haute estime; mais qui aurait pu, il me semble, avoir la prudence de laisser aux Evêques du pays le soin de juger une question, dont mieux que n'importe qui, ils étaient à même de connaitre tous les détails propres à conduire à des conclusions exactes et à un jugement certain.

Les prêtres avec lesquels je me suis trouvé en rapports d'entretien et de conversation au moment où pendant le cours de la visite pastorale, ces affaires ont été portées et discutées dans les journaux, me rendraient, s'il était besoin, té-

moignage qu'avant de connaître l'opinion des deux savants et illustres Prélats, que, par la présente, je me fais un devoir de vous transmettre officiellement, j'en étais exactement arrivé sur ces deux affaires aux conclusions exprimées dans le grave document dont suit copie.

CIRCULAIRE AU CLERGE.

Archevêché de Québec,
18 Juillet 1872.

Monsieur,

J'ai lu sur les journaux la réponse donnée par Mgr. de Angelis à une consultation relative à la question des écoles du Nouveau Brunswick. Plusieurs membres du clergé m'ont demandé s'il était vrai, comme l'a affirmé un journal, *que cette réponse règle définitivement la question de savoir quel était le devoir du gouvernement et de la Chambre dans cette affaire ?*

Je crois devoir protester contre une pareille exagération, qui renverse toutes les notions de la hiérarchie ecclésiastique, en donnant à un théologien, quelque soit son mérite, une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

D'ailleurs, il est encore permis de croire que si la difficulté dont il s'agit eût été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature, la réponse eût pu être fort différente.

Je souscris volontiers aux principes si sagement et si clairement énoncés par Mgr. de Rimouski dans sa circulaire du 1er Juillet ;

1o. " Tout catholique est, sans aucun doute, tenu de désapprouver le principe de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces,et en observant les règles de la prudence ; "

2o. " Un tel catholique est cependant libre de choisir, pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa connaissance, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays ; "

3o. " La constitutionalité du dit acte et l'à propos de provoquer l'intervention du Parlement Impérial, ou du Gouvernement Fédéral, sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience,et nos législateurs catholiques pouvaient, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre. "

" Voilà, continue Mgr. de Rimouski, ce qui devra vous guider dans la direction des âmes qui vous sont confiées, sous les circonstances où nous nous trouvons."

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

† E. A. ARCH. DE QUEBEC.

Je sais qu'il existe encore à propos de ces questions quelque trouble, quelque agitation dans les esprits et les consciences. Vous êtes maintenant en possession d'un moyen de les calmer bien sûr et bien efficace.

Permettez, Monsieur, que je profite de cette occasion pour vous faire part d'une gentillesse de l'auteur de la comédie infernale à l'adresse de votre Evêque. Monsieur Alph. Villeneuve, Inst., devenu ces jours derniers avec tant de marques de distinction Monsieur l'Abbé Villeneuve, et qui s'est enfin affiché comme l'auteur de cette production à jamais regrettable, savait bien que c'était moi qu'il atteignait en écrivant les lignes qui suivent, puisque le Rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* avait formellement déclaré tenir de moi les renseignements sur lesquels était appuyé l'article du *Courrier*, qui avait blessé l'illustre auteur jusqu'au fond de l'âme, selon que j'en pus juger par une lettre privée qu'il adressa dans le temps au rédacteur du *Courrier*, qui eut la déférence de me croire, et de ne répondre que par le silence du mépris à Mr. Villeneuve, qui n'étant point alors comme il l'est aujourd'hui, publiquement connu pour l'auteur de la comédie, n'avait aucun titre à la faveur d'une réponse.

Voici comment M. Villeneuve me traite a la page 524 de sa si glorieuse œuvre :

" Nous maintenons ce que nous avons avancé touchant " Monseigneur de St. Hyacinthe et la lettre de M. le Grand Vicaire Cazeau.

" Nous avons, dans le temps répondu au démenti du " *Courrier de St. Hyacinthe* qui a eu la noblesse de ne pas publier notre réponse. Que veut- " on ! la cause dont il s'est constitué le défenseur, avait besoin de ces turpitudes et de " ces petitesses."

Monsieur Villeneuve méritait bien d'être introduit avec éclat dans le sanctuaire, à la suite de sa triste œuvre, dont le dernier mot est une atroce

injure au caractère de sincérité, de franchise et de loyauté qui a toujours distingué ma longue carrière de prêtre, et que je ne crois avoir aucunement entamé depuis que je suis Evêque.

A mon tour je maintiens que tout ce que l'auteur de la comédie infernale a avancé touchant Monseigneur de St. Hyacinthe et la lettre de M. le Grand Vicaire Cazeau, est de tout point *pure invention*, *mensonge* et *calomnie*, et que tout ce qu'a dit à ce sujet le *Courrier de St. Hyacinthe*, qui tenait de moi ses renseignements, est en tout point et en toute chose, *parfaitement vrai et exact*.

Il n'y a que deux témoins qui puissent être compétens à détruire mon affirmation : ce sont Mgr. l'Archevêque de Québec et son Grand Vicaire, le Révérend M. Cazeau. Aussi longtemps que leur témoignage n'aura pas détruit mes avancés, les *turpitudes* et les *petitesses* seront la part et le lot de M. l'Abbé Villeneuve :—et je suis sûr qu'il lui sera toujours impossible de faire disparaitre l'ignominieux stigmate qu'il s'est imprimé au front en traitant aussi indignement un évêque, qui croit avoir droit d'affirmer que les attaques sont parties de trop bas pour atteindre son honneur !

Un pareil langage est sans doute un peu dur de la part d'un Evêque, qui doit plus que personne donner l'exemple de la charité et de la mansuétude, su tout adressé à quelqu'un qui se trouve aujourd'hui dans une position à arriver dans l'Eglise à un terme connu de Dieu seul ! ! ! Si M. Villeneuve avait pensé à cela, il n'aurait pas écrit la comédie infernale ; et il aurait pu aspirer à un avenir de prêtre sans tache et sans honte, et même glorieux et honorable, à en juger par le talent dont il a fait preuve en ses écrits.

Il vous est aisé de comprendre pourquoi j'ai dû parler ainsi de la comédie infernale et de son auteur : c'est, Monsieur, que je dois à mon caractère épiscopal de ne pas permettre qu'on ose si impudemment le ternir ! Autrement comment paraître et lever fièrement la tête, comme au besoin un evêque doit pouvoir faire au milieu de son Clergé et de ses Fidèles ?

Priez pour moi, Monsieur, et croyez-moi bien amicalement,

Votre très humble et dévoué Serviteur,

† C. Evêque de St. Hyacinthe.